



Paris l'Hôpital  
Saône-et-Loire

## BULLETIN MUNICIPAL N° 20

### JANVIER 2017



*En ce début d'année le Conseil Municipal et moi-même vous présentons tous nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite dans tout ce que vous entreprendrez.*

*J'ai une pensée toute particulière pour toutes les familles qui ont perdu un proche, qui se battent contre la maladie ; que 2017 leur apporte réconfort et espérance.*

*2017 sera marquée par les élections présidentielle les 23 avril et 7 mai et législatives les 11 et 18 juin. Paris l'Hôpital a enregistré 20 nouveaux inscrits sur les listes électorales au 31 décembre 2016, dont 4 jeunes gens ayant atteint leur majorité, portant le nombre de votants à 221.*

*L'INSEE vient de nous communiquer les chiffres du dernier recensement, le nombre d'habitants est désormais de 297; pour comparaison nous étions 206 en 2006, 274 en 2011. Une progression continue depuis 10 ans qui peut s'expliquer par les prix des terrains à bâtir attractifs, permettant d'accéder à une maison individuelle avec un cadre de vie au plus près de la nature, pas très éloigné des centres urbains tels que Beaune et Chalon Sur Saône.*

*A Paris l'Hôpital il fait bon vivre, nous avons la chance de compter parmi nous des personnes dynamiques qui s'investissent bénévolement pour proposer tout au long de l'année des spectacles et animations diverses de qualité ; le Comité des Fêtes sous la présidence de Patrick Richer, le Club des Aînés présidé par Joseph Giannini, l'Espace Lecture animé par Mmes Guillemaut et Jacqueson.*

*Vous trouverez dans ce bulletin des informations diverses et variées et bien entendu la Mairie reste à votre écoute pour répondre à vos besoins.*

*Belle année à tous !*

*Le Maire, Chantal MITANCHEY*



2 0 1 6

*Le gros investissement a été la mise en accessibilité de l'église pour un montant de 15.000 € HT subventionné à hauteur de 50 % par le département. Cette dépense a fait grincer quelques dents, mais fait partie de l'ADAP (agenda d'accessibilité programmé) qui nous avons signé, soumis pour approbation en Préfecture, dont la mise en place est obligatoire pour tous les bâtiments recevant du public.*

*Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Nicolas Jacqueson, qui a su parfaitement intégrer la rampe d'accès et les nouvelles marches au monument.*

*La réalisation d'une maquette cartographique de la commune afin de faciliter l'orientation des visiteurs, notamment les livreurs qui malgré les noms et numéros de rues ont parfois du mal à trouver un destinataire. Trois vitrines seront mises en place, à la Mairie, la salle des fêtes et en face le centre multi-accueils.*

*Coût total : 1365 € HT, la Communauté d'Agglomération ayant participé à la dépense à hauteur de 50 % dans le cadre des aides accordées aux communes à faibles ressources.*

*Vous allez peut-être penser que nous n'avons pas fait grand-chose ! Mais dans un budget dont les dotations ont baissé de près de 8000 € depuis 2014 il faut aussi prendre en compte les emprunts :*

*\* Le Cœur de Village : 35.000 € par an jusqu'en 2024 et 2026 (2 prêts)*

*\* Le tracteur : 7000 € par an jusqu'en 2018*

*\* Le Sysdel (enfouissement des réseaux) : 6500 € par an jusqu'en 2020*

*\* Ce que nous versons chaque année au Centre d'Incendie et de Secours : 8900 € pour 2017*

*A cela s'ajoute les dépenses courantes de fonctionnement, les charges de personnel etc...*



2 0 1 7

*Un changement important puisque depuis le 1<sup>er</sup> janvier nous avons signé une convention avec Dezize-les-Maranges pour la mise à disposition de l'employé communal 2 jours par semaine, le lundi et le jeudi. La commune reste l'employeur de Serge Jacqueson et refacture les heures effectuées chaque mois.*

*En effet l'employé communal de Dezize-les-Maranges est parti en retraite fin juin 2016 et pour cette petite commune comme pour la nôtre, l'emploi d'un cantonnier temps plein est une lourde charge ; après plusieurs mois de discussion nous en sommes donc arrivés à cette entente et bien entendu avec l'accord de Serge.*

L'économie générée va nous permettre d'investir dans des travaux de voirie qui deviennent urgents. Nous avons approuvé un devis de la SNTPAM de 14.000 € HT subventionné à 30 % par le conseil départemental.

Autre investissement, l'achat d'une épareuse (broyeur) ; notre matériel à une douzaine d'années maintenant il nécessite de grosses réparations (le dernier devis s'élève à 3200 €) ; nous avons donc pris la décision de le remplacer par un matériel neuf.

Son prix : 13800 € HT - 3000 € HT de reprise soit 10800 € HT moins une aide de la Communauté d'Agglomération de 6300 € HT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier les collectivités locales n'ont plus le droit d'utiliser de pesticides (hormis dans les cimetières). Il faudra donc trouver des solutions alternatives (désherbage thermique, à gaz, à eau, des balayeuses à brosses spéciales ... Nous devons rapidement nous poser la question car ces appareils ont un coût à prévoir. Désormais il faudra donc faire preuve d'indulgence si les herbes sauvages se propagent et de civisme en prenant l'habitude d'entretenir devant chez soi.



### Activités périscolaires (4 jours par semaine de 15 h 45 à 17 H)

Pour rappel : le mercredi midi pas de cantine mais une garderie de 11 h30 à 12 h 45 et pour les parents qui le souhaitent une desserte a été mise en place pour emmener les enfants sur le site d'Aubigny la Ronce jusqu'à 18 h 30.

Les activités ont bien démarrées depuis la rentrée, la fréquentation est en hausse.

Les ateliers proposés sont les suivants :

Lundi : lecture et chants animé par Ghislaine Lagoutte et Bernard Robert

Mardi : dessin, peinture (Caroline Van Slooten)

Jeudi : théâtre (Chantal Contat-Grangé)

Un grand merci à tous ces bénévoles très motivés qui font un travail remarquable.

Vendredi : zumba avec un professeur de danse diplômé (payé sur le budget du Sivu des Maranges).

Certaines activités nécessitant de l'espace, la salle des fêtes est mise gracieusement à la disposition des intervenants.

La cantine et la garderie connaissent aussi une belle activité, 25 repas en moyenne sont servis chaque jour et l'on compte une quinzaine d'enfants en garderie.

Effectifs du RPI à la rentrée de septembre 2016 : 109 élèves répartis comme suit :

Paris l'Hôpital : 21 CP et CE1

Dezize les Maranges : 21 CE2

Sampigny les Maranges : 23 PS et MS

Cheilly les Maranges : 19 GS et CP

25 CM1 et CM



**Fonctionnement des tondeuses, tronçonneuses et matériels bruyants :**

Les jours ouvrables de: 8H00 à 12H00 et de 14H30 à 19H30

Les samedis de: 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Les dimanches et jours fériés de: 9H00 à 12H00 uniquement

**Brûlage des déchets verts à l'air libre :** Il est interdit par arrêté préfectoral et pas toujours respecté !

**Benne à déchets verts :** Vous avez tous constaté que nous en faisons bon usage. Si nous voulons la conserver soyons vigilants : uniquement des végétaux !!! Toute personne surprise en infraction est passible d'une forte amende.

**Petit rappel :** Si vous désirez acquérir un composteur, merci de vous adresser à la référente : Mme Madeleine Bidault (guide composteur auprès du Sirtom de Chagny) - Tél. 03.85.91.19.94.

**Déclarations préalables de travaux :** Nous vous rappelons que cette démarche doit être impérativement faite en Mairie avant le début des travaux concernant :

- Une construction neuve supérieure à 2 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>
- Un agrandissement d'une construction supérieur à 2 m<sup>2</sup> et inférieur ou égal à 20 m<sup>2</sup>
- Une modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (fenêtres, volets, toitures, vérandas, escaliers...)
- Un changement de destination d'un bâtiment (local commercial en maison d'habitation).

**Des dégradations sont constatées :**

Sur le mobilier urbain :

- l'abri bus dont le banc a été cassé (coût de la remise en état 192 €) et les parois détériorées
- banc en pierre sur l'aire de jeux (coût : 168€), grillage endommagé

Sur les espaces verts : l'herbe que nous avons semée avant le carrefour de la RD 133 est régulièrement piétinée par des roues de tracteur !

Ces agissements sont inadmissibles et doivent cesser ; toute personne prise sur le fait sera sévèrement sanctionnée.

**Nuisances sonores :**

Nous recevons régulièrement des plaintes en Mairie concernant les aboiements répétés ; nous demandons aux propriétaires des chiens de respecter le voisinage.

L'abribus est aussi le théâtre de manifestations nocturnes bruyantes, principalement aux beaux jours, occasionnant une gêne pour les riverains. Il conviendrait à l'avenir de prendre conscience qu'il y a des personnes qui travaillent et qui ont besoin de sommeil !!!!



### Espace lecture

Ouvert un samedi sur deux de 9 h 30 à 11 h 30 à la salle des fêtes. N'hésitez pas à venir découvrir les centaines d'ouvrages pour petits et grands mis à votre disposition gracieusement, il y en a pour tous les goûts !

### Le Club des Aînés

Tous les premiers jeudis du mois, l'association du Club des Retraités de la Cozanne se réunit à la salle des fêtes de 14 à 18 h pour une après-midi conviviale autour de jeux de société suivis d'un goûter offert par le club ou les participants, notamment pour fêter les anniversaires.

Quelques sorties sont au programme, l'habituelle friture, un restaurant au choix ou autre selon les propositions.

L'association est ouverte à tous (commune et alentours), même aux non retraités !

Pour tout renseignement téléphoner au 03.85.91.19.94.

Cours de gymnastique : Monsieur Thierry MOTOT assure des cours d'expression corporelle qui ont lieu alternativement par quinzaine dans les communes de Change et de Paris l'Hôpital (salle des fêtes) tous les mercredis de 19 h15 à 20 h 30.

Une participation annuelle de 48€ assurance comprise est demandée.

### Collecte de bouchons en liège :

En décembre nous avons reçu une demande émanant d'une étudiante de terminale au Lycée Jules Marey de Beaune, qui pour mener à bien un projet souhaite collecter des bouchons en liège, lesquels permettront l'achat d'un fauteuil roulant électrique pour une petite Charlotte âgée de 7 ans.

Nous avons bien entendu répondu favorablement à sa demande et vous pouvez d'ores et déjà apporter vos bouchons en Mairie qui fera suivre.



### Etat civil 2016

#### Naissances :

Maryus Haselbauer le 12 janvier et Tom Pinchon le 14 avril

Mariage : Romain Carré et Elise Bony le 6 août 2016

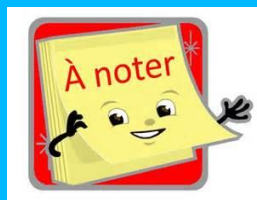
#### Décès :

Micheline Lhenry le 21 février

Emile Barret le 12 juin

Odette Changarnier le 7 juillet 2016

Gisèle Lagorgette le 6 octobre



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et par arrêté préfectoral, Paris l'Hôpital dépend de l'arrondissement et de la Sous-Préfecture de Chalon Sur Saône et non plus d'Autun, à noter pour vos démarches administratives.

**Tarifs de la salle des fêtes:** Pour vos locations s'adresser à la Mairie

Locataires extérieurs: 180 euros les 2 jours

Locataires de la commune: 140 euros les 2 jours

Apéritif: (90 euros)

Supplément ménage éventuel : 60 euros

Charges hivernales du 1er octobre au 30 avril : 70 euros

Charges estivales du 1er mai au 30 septembre: 50 euros

**Horaires d'ouverture de la garderie :**

Matin : de 7h30 à 8h30

Soir : NAP de 15h45 à 17h

Suivie de la garderie : de 17h à 18h30

Tarif matin et NAP : 1,10€ - le soir : 1,65€

Cantine : 3,80€ le repas

Tous les tickets sont à retirer à la Mairie.

**Horaires d'ouverture de la Mairie et de la Poste :** Tél. 03.85.91.15.14.

Mail : [commune.paris-lhopital@wanadoo.fr](mailto:commune.paris-lhopital@wanadoo.fr)

**Lundi** de: 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 (arrêt de l'activité comptable de la poste à 11H30 et 16H30).

**Mardi** de: 13H30 à 18H00 (arrêt de l'activité comptable de la poste à 16H30).

**Jeudi** de: 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 15H00 (arrêt de l'activité comptable à 11H30 et 14H45).

**Vendredi** de: 8H30 à 12H00 (arrêt de l'activité comptable et de la poste 11H30).

Permanence de Madame le Maire : Mardi de 14 à 17 h et jeudi de 9 h à 11 h ou sur rendez-vous  
Tél. Mme Mitanchey : 03.85.91.13.14.

Vous pouvez consulter les informations de notre commune sur le site web [parislhopital.fr](http://parislhopital.fr)